

**Séance du Conseil du
4 mars 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 4 mars 2024 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absence motivée : M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et extraordinaire du 21 février 2024;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2024.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Rapport d'activité annuel 2023 du Service de sécurité incendie;
 - b) Ressources humaines, engagement et départs;
 - c) Ajout d'un fonctionnaire désigné pour l'application du RCI sur l'implantation des éoliennes;
 - d) Appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité;
 - e) Appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité;
 - f) Avis de motion, ajout d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ac-1;
 - g) 1^{er} projet de règlement, ajout d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ac-1;
 - h) Appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de matériel granulaire.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Redevances des carrières et sablières de l'année 2023.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions verbales ou écrites;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Christine Talbot, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absent : M. Jonathan Daigle, siège # 2

2024-03-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-03-02

Adoption du
procès-verbal du
5 février et
extraordinaire du 21
février

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et extraordinaire du 21 février 2024

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et extraordinaire du 21 février 2024, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2024-03-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2400027 au numéro C2400063, les dépôts directs du numéro P2400038 au numéro P2400093, et les paiements Accès D du numéro L2400015 au numéro L2400026 pour la somme de 296 745,51 \$ ainsi que les salaires pour une somme de 78 309,13 \$, totalisant ainsi 375 054,64 \$.

6. Rapport des comités

Rapport du CCU
28 février 2024

a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 28 février 2024

M^{me} Chantal Côté, présidente du comité consultatif d'urbanisme, présente un bref résumé du procès-verbal de la rencontre du 28 février 2024.

7. Affaires nouvelles :

2024-03-04

Rapport d'activités
annuel 2023 du Service
de sécurité incendie

a) Rapport d'activités annuel 2023 du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE

les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE

la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2023 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Que le Conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

2024-03-05
Ressources humaines
Engagements et
départs

b) Ressources humaines, engagement et départs

ATTENDU QUE nous avons un poste à combler comme préposé aux parcs;

ATTENDU QUE nous avons deux préposés à l'entretien qui ont décidé de quitter après quelques mois en poste;

ATTENDU QUE nous avons un préposé aux travaux publics à l'essai et que ce dernier ne rencontrait pas les attentes du poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'engager M. Mohamed Larbi Chammam comme préposé aux parcs et son entrée en poste effectuée le 17 février 2024 est ratifiée.

D'accepter les démissions de M^{me} Lyne Lamadeleine et M. Sylvain Deschamps qui nous ont été remises le 21 février 2024 comme préposés à l'entretien à temps partiel.

De mettre fin à l'emploi de M. Simon Lemieux comme préposé aux travaux publics à l'essai en date du 23 février 2024.

2024-03-06
Ajout fonctionnaire
désigné RCI éoliennes

c) Ajout d'un fonctionnaire désigné pour l'application du RCI sur l'implantation des éoliennes

Il est proposé par Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ajouter le nom de M. Daniel Racine, directeur adjoint à la MRC de Montmagny, à la liste des fonctionnaires désignés habilités à appliquer le RCI 2006-42 (article 3.1.1) et suivants régissant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny.

2024-03-07

Appel d'offres
rapiéçage manuel

d) Appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés en caucus pour le rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur l'ensemble du territoire. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2024-03-08

Appel d'offres
rapiéçage mécanisé et
couche d'usures

e) Appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour la pose de rapiéçage mécanisé et de couches d'usures d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comprend le rapiéçage mécanisé ainsi que la pose de couches d'usure d'asphalte sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés en caucus pour le rapiéçage mécanisé et la pose de couches d'usures sur l'ensemble du territoire. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Avis de motion ajout
d'usage Ac-1

f) **Avis de motion, ajout d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ac-1**

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270 et 2021-03 POUR UN AJOUT D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ DANS LA ZONE AC-1

Je, soussignée, Chantal Côté, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 pour un ajout d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ac-1.

2024-03-09

1^{er} projet règlement
ajout d'usages zone
Ac-1

g) **1^{er} projet de règlement, ajout d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ac-1**

1^{er} projet de règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 270 et 2021-03

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT POURVOYANT À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270 ET 2021-03

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 4^e jour de mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement intitulé « Règlement décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 pour la zone Ac-1, et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Aux utilisations déjà permises dans la zone Ac-1 s'ajoute la catégorie 4.6.2.06 « Hébergement et restauration », usage spécifiquement autorisé au lot numéro 3 250 378.

Le tout tel qu'indiqué au plan joint en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Cet usage est conditionnel à l'acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour leur projet d'aménagement de « meublé rudimentaire » en lien avec leur entreprise agroalimentaire La Bergerie des Petites Laineuses;

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, le 4 mars 2024.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire

2024-03-10

h) Appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de matériel granulaire

Appel d'offres sur invitation fourniture et transport matériel granulaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour la fourniture et le transport de matériel granulaire MG-20 pour le rechargement de ses routes et ses accotements;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés en caucus pour la fourniture et le transport de matériel granulaire MG-20 pour le rechargement de ses routes et ses accotements. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

8. Affaires commencées :

2024-03-11

Redevances carrière-
sablère 2023

a) Redevances des carrières et sablières de l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2023 ont été perçues selon les modalités en place;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont été affectées en entier à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil confirme que les sommes reçues pour 2023 des exploitants des carrières et sablières ont été investies en totalité pour l'entretien des principales routes et chemins utilisés par les exploitants. La somme perçue est de 9 337,01 \$, et ce, pour deux exploitants.

**Informations
générales**

9. Informations générales

M^{me} la maire informe les gens de différents dossiers.

**Période de questions
écrites et verbales**

10. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond qu'elle a eu une question concernant la possibilité d'octroyer un escompte de 2 % au lieu de 1,5 % pour les citoyens ayant un compte de taxes de plus de 300 \$ et qui paient avant le 1^{er} avril leur compte en totalité. M^{me} Caron répond aussi à quelques questions des gens de la salle.

2024-03-12

Levée de la
séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 30.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire